

CALENDRIER DE COLLECTE SANNERVILLE

2024
2025



ORDURES MÉNAGÈRES

Jeudi matin

Bac gris à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



RECYCLABLES

Lundi matin

1 SEMAINE SUR 2
Bac jaune à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



DÉCHETS VERTS

Mercredi matin

DU 01/03 AU 15/12
Bac vert + 5 fagots à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



ENCOMBRANTS

Vendredi 5 juillet 2024
À sortir la veille au soir après 19h
2m³ maximum par foyer

uniquement
pour les particuliers

— Vacances scolaires zone B | Jour férié : à partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain ! Jour férié le 9 mai mais collectes assurées.

Ce geste simple, 40% des foyers
à Caen la mer le font déjà...
ET VOUS?



© Laurent Besnehard / Syvedac

→ 40% des foyers pavillonnaires avec jardin
sont équipés de composteurs de la collectivité

- Un geste simple pour préserver l'environnement
- 30% d'ordures ménagères incinérées en moins !
- Demandez gratuitement votre composteur sur caenlamer.fr



En 2024, Caen la mer déploie des solutions pour tous afin de trier à la source les déchets alimentaires.

+ d'infos sur caenlamer.fr

AVRIL 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2024

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JANVIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



Au verso, retrouvez toutes les
informations sur les déchèteries !

pour en savoir + 02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

LES DÉCHÈTERIES

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI

LES HORAIRES

DU 1^{ER} MARS
AU 31 OCTOBRE

DU 1^{ER} NOVEMBRE
AU 28 FÉVRIER

LUNDI - MARDI*
MERCREDI - JEUDI*
VENDREDI

9h - 12h
14h - 18h

9h - 12h
14h - 17h30

SAMEDI
(particuliers
uniquement)

9h - 12h30
13h30 - 18h

9h - 12h30
13h30 - 17h30

DIMANCHE**
(particuliers
uniquement)

9h - 12h

9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées
les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à
Bretteville-sur-Odon.

LES BONS GESTES AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- Je m'assure que mon déchet **ne peut pas être réparé, vendu ou donné.**
- J'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de **vidage** pour respecter les horaires de fermeture.
- Je trie mes **déchets** par type et par matière.

- Je présente mon **justificatif de domicile** et ma **pièce d'identité.**
- J'indique ce que je dépose à l'agent et je respecte les consignes et les limites de dépôt (2m³ par jour et 6m³ par semaine).

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets
verts



Gravats
et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



Cartons



Lampes
et ampoules



Peintures
et solvants



Amiante



Batteries
et piles



Déchets
électroniques et
électroniques



Extincteurs



Textiles*
Chaussures



Huiles
(vidange/
friture)



Pneus des
particuliers
sans jantes



Déchets non
valorisés

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.



* Tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures liées par paire peuvent être déposés dans une borne à textiles quel que soit leur état, même abîmés. Ils seront reportés ou recyclés. Avant de jeter, pensez à réparer. Trouver une borne sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

DÉCHÈTERIES
FERMÉES
LES JOURS
FÉRIÉS



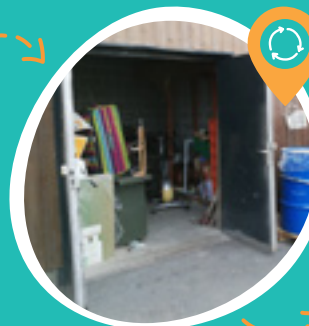
Accès gratuit
aux particuliers
sur présentation
d'un justificatif
de domicile
et d'une pièce
d'identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les encombrants sont collectés en porte-à-porte, ils sont mélangés et compactés dans la benne. Seulement 25% peuvent ensuite être valorisés.

S'ils sont déposés en déchèteries, les encombrants sont triés par matière et sont dirigés vers différentes filières de recyclage. **75% d'entre-eux sont alors valorisés !**

Pour redonner une vie à vos **encombrants** : pensez au don, dépôt-vente, vente en ligne, vide-greniers, ou locaux réemploi des déchèteries.



LES LOCAUX RÉEMPLOI

5 déchèteries en disposent déjà (Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orgueilleuse) pour déposer vos objets inutilisés en bon état.

Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie.

En 2022, 41 tonnes d'objets ont ainsi été sauvés de la destruction.

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



+ d'infos sur caenlamer.fr
rubrique déchets

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE